

Contrat de vente de saillie monte 2023
GRIMOIRE D'ELPHEN (contrat insémination FRANCE)
Etalon Selle Français Approuvé à la monte AES, SBS.
Production en Z AES SBS SF iti et OC.

LE VENDEUR:

Mr METERREAU Olivier Elevage d'Elphen

Elphen 29530 PLONEVEZ DU FAOU

elphenelevage@gmail.com 06-81-62-34-14.

L'ACHETEUR:

NOM Prénom

Adresse:

Mail:

Tel:

Conditions particulières de vente

- L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1ere Fraction: 4 doses de 3 paillettes. Non remboursable, non reportable.

Réservation (Frais techniques + frais d'envoi) : 440 € TTC (TVA applicable 10% (ou selon le taux en vigueur))

ET

2eme Fraction: Solde Poulain Vivant

Solde au poulain vivant: 880 € TTC (TVA applicable 10% (ou selon le taux en vigueur)) payable à la naissance (ou 12 mois après le dernier saut déclaré en cas d'absence de justificatif de non vacuité de la jument). LE CHEQUE DU SOLDE POULAIN VIVANT DOIT ETRE JOINS A CHAQUE CONTRAT. Tout règlement du solde poulain vivant effectué 13 mois après le dernier saut, verra le prix du solde augmenté d'une majoration 10 % par mois de retard.

- La réservation de la carte est effective à compter de l'acceptation des conditions du présent contrat par l'Acheteur, et de l'encaissement de la réservation,
- La saillie d'un étalon pour une jument est conditionnée à la signature préalable d'un contrat de saillie pour cette jument.

Conditions d'utilisation

Carte réservée pour la jument nom + numéro de SIRE :

Soit inséminée avec la semence de l'Etalon : pour la saison de monte 2023

Coordonnées du centre de mise en place ou seront envoyées les paillettes : **bien remplir les coordonnées du centre**

Nom
prénom
Adresse
TEL et MAIL

Date présumée de saillie ou d'insémination : _____

Conditions générales de vente:

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut, à jour des vaccinations réglementaires (Grippe et Rhino).
- L'acheteur de la saillie s'engage à respecter les obligations sanitaires générales régissant la monte,
- L'Elevage d'Elphen peut refuser une jument qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes, sans remise en cause des sommes préalablement dues ou encaissées.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de saillie ou d'insémination sont à la charge de l'acheteur et dus aux prestataires concernés. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur au haras/au centre de mise en place.

- A la réception du paiement complet de la génétique et des frais annexes, l'Elevage d'Elphen transmet à l'éleveur la déclaration de naissance. L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès du SIRE dans les 15 jours suivant la naissance, comme la réglementation française l'exige.

- * l'envoi des paillettes n'est pas automatique, merci de nous en faire la demande par SMS et mail. (48h de délai pour la livraison en semaine, mais en pleine saison de monte les délais peuvent augmenter jusqu'à plus de 7 jours) ANTICIPEZ LA DEMANDE D'ENVOI DES PAILLETES DANS VOTRE CENTRE.

- **Les paillettes restantes restent la propriété du vendeur.**

- l'utilisation en ICSI et la congélation d'embryons sont interdits. Des contrats spécifiques sont disponibles.

RESTRICTION DE L'UTILISATION DES PAILLETES UNIQUEMENT POUR DES JUMENTS PLEIN PAPIERS , avec PEDIGREE COMPLET SUR 3 GENERATIONS. PAS DE PONETTES.

TOUTES UTILISATIONS DES PAILLETES SANS AUTORISATION OU CONTRAT SPECIFIQUE, POUR PRODUIRE UN POULAIN, NON DECLARE EN FRANCE, OU DANS UN STUDBOOK ETRANGER SERA FACTURE 10 000E HT par NAISSANCE.

Consentement éclairé de l'acheteur :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions du présent contrat et procède au règlement.

Fait en deux exemplaires **lieu et date :** ,

Le Vendeur Mr METERREAU

L'acheteur de la saillie,

**Signature précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

